Les FARC-AP dénoncent le refus du procureur général d'appliquer le droit international humanitaire



La Havane, 17 avril (RHC-PL)- Les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie-Armée du Peuple (FARC-AP), ont critiqué les propos tenus par le Procureur Général de Colombie Luis Eduardo Montealegre, qui a refusé d'appliquer les règles du droit international humanitaire à la guérilla.

Dans un communiqué, les FARC-AP, indiquent que l'armée gouvernementale est protégée par ces dispositions alors que l'application de ces principes est injustement refusée à la guérilla.

Les FARC-AP dénoncent également le caractère partial, unilatéral et autoritaire des positions du gouvernement colombien à l'égard de la guérilla et son utilisation des instruments juridiques et des médias pour entraver le processus de paix. Les FARC-AP ont par ailleurs réitéré leur volonté de dialoguer dans le cadre d'un cadre juridique et normatif de régulation du conflit armé.



Radio Habana Cuba